

accusée d'une fausse déclaration

Par Valou62, le 06/02/2010 à 10:49

Bonjour!

Professionnel de santé j'avais souscrit une prévoyance incapacité et invalidité chez un courtier spécialisé! ceci depuis octobre2008, contrat signé dans le cadre d'une reprise chez la concurence! En novembre 2009 j'ai subi une coelioscopie dans le cadre d'un bilan pour infertilité de couple! le chirurgien a mis dans mes antécédants : stérilité depuis 2.5ans, fibroadénome. Le terme stérilité n'était pas approprié; il signifie qu'il y a eu arrêt de contraceptif il y a 2.5 ans, ce qu'il m'a attesté par écrit. Le fibroadénome était bénin c'est pour cette raison que je ne l'avais pas mentionné à mon adhésion, je n'y pensais plus! Mon traitement pour infertilité a commencé après mon adhésion je leur ai apporté les preuves! J'ai rencontré un médecin expert, qui m'a dit être favorable! Mais mon assureur refuse de me régler et m'accuse de fausse déclaration! que dois je faire?

Cordialement!

Par Valou62, le 07/02/2010 à 10:50

Bonjour!

S'il considère que j'ai fait une fausse déclaration, le contrat est caduque, il doit m'en informer? Puis je réclamer mes cotisations depuis le début?

Quelqu'un peut il me répondre?

merci!!!